

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°32 Arrêté rapportant divers arrêtés pris en conseil d'administration.

n°32

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 décembre 1934

Numéro JO
n° 457 du 31/12/1934

Date du numéro
31 décembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu la dépêche ministérielle n° 40 du 3 décembre 1934

Vu les arrêtés n° : 113, instituant un impôt sur le revenu locatif ; 725 réglement le régime de la contribution des licences ; 718, fixant le taux de la contribution des licences ; 724, réglementant la contribution foncière à la Côte française des Somalis ; 128, sur les paillotes et maisons en planches ; 727, établissant une taxe personnelle sur les habitants de statut européen ou assimilé ; 721, réglementant la contribution des patentes

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 décembre 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art1

arrêtés n° 713, 725, 718. 724, 728, 727, 721, du 23 octobre 1934, sont rapportés. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

m.de.coppet